

CONSEIL MUNICIPAL D'ENTRELACS

Compte rendu
Séance du 23 janvier 2017

Convocation du : 17 janvier 2017

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le VINGT TROIS JANVIER,
Le Conseil Municipal d'Entrelacs dûment convoqué s'est réuni à 20 heures 00 en session ordinaire à
Salle plurivalente, groupe scolaire l'Albanaise sous la présidence de Monsieur Bernard MARIN, Maire.

PRESENTS : Bernard MARIN, Claude GIROUD, Yves GRANGE, Christophe DERIPPE, Jean-François BRAISSAND, Henri GARNIER, Marie-Dolorès REVIL, Claude ABRY, Joëlle PILLET, Christian ANDRÉ, Françoise BAIZET-BOYRIES, Dominique SARDET, Arlette BELLEVEGUE, Jean-Luc BICAND, Monique BIENFAIT, Fernand BONTRON, Patrick BORNENS, Aline BRETON, Hélène BRUDER, Jean-Jacques BUGNARD, Ludovic BUSSARD, Martine CLARET, Séverine DEJEUX, Jacques DEVERS, Gilbert DUCLOZ, Michel DUCROZ, Alain DUPANLOUP, Eric DURET, Myriam FORRAT, Chrystel GINET, Serge GIRARD, Jean-Marc GUIGUE, Aurélie JOLY, René LAMBERT, Jean LEBLOND, Sandrine LERDA, Isabelle LERGES, Jean-Claude MIGUET, Christine MILLIOZ, Annie MIRABE, André ORTOLLAND, Lionel QUAY, Anthony RAISIN, Isabelle RENAUD, Cécile REY, Jean-François RINALDI, Jean-Luc ROSSILLON, Bernard SERPOLLET, Jean-Paul SIMON, Roland TOINET, Martine TOUSSAINT, Patrick TRUCHE, Michel VERGUET.

EXCUSES avec procuration : Danièle MAZZACANE à Michel DUCROZ, Marie-Christine PAGET à Jean-François RINALDI, Jean-Christophe RASSAT à Séverine DEJEUX.

ABSENTS OU EXCUSES : Hervé ANDRÉ, Fabien BERTHET, Jean-Paul BONTRON, Virginie BOUVIER, Ginette COGNARD, Hervé COLLET, Florence DUCHENE, Gilbert FARNIER, Aurélie FINNAZ, Frédérique GALBAN, Monique GARCIAZ, Monique GERBELOT, Hervé GROS, Gérard LEGER, Jean MARIE, Marie-Noëlle MAYEN, Danièle MAZZACANE, Marie-Thérèse MERTZ, Michelle MESSAGEOT, Patricia NEHLIG, Jean-Luc NONGLATON, Marie-Christine PAGET, Régis PETELLAT, Laurent PROFIT, Carine PRUNIER, Jean-Christophe RASSAT, Michel TRIQUET.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Jacques DEVERS est élu secrétaire de séance.

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 19 décembre 2016

Aucune observation n'est formulée sur le compte rendu de la séance du 19 décembre 2016.

COMPTE RENDU DES DECISION PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-2 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Décisions prise par Monsieur le Maire en vertu de la délibération du 13 janvier 2016

- ✓ Décision n° 2016/096 : Virement de crédits pour dépenses imprévues section de fonctionnement – DM 12
 - Diminution de crédits : 020 dépenses imprévues (fonctionnement) - 23.424,00 €
 - Augmentation de crédits : 673 + 23.424,00 €
- ✓ Décision n° 2016/097 : Vente de concession au cimetière d'Albens, emplacement n° L-010 (GERBELOT)
- ✓ Décision n° 2016/098 : Virement de crédits : Annulé
- ✓ Décision n° 2016/099 : Vente de concession au cimetière d'Epersy, emplacement n° 69 (CHEVRON)



- ✓ Décision n° 2016/100 : Acceptation de la proposition de la société PORCHERON d'Entrelacs – Albens (73) pour des travaux d'éclairage public au Chef- Lieu de la commune déléguée de Saint-Germain la Chambotte. Montant du devis : 6.555,00 € HT
- ✓ Décision n° 2016/101 : Acceptation de la proposition de l'entreprise ETS Régis PICON d'Entrelacs – Saint-Germain la Chambotte (73) relative à la création d'un puits perdu pour le réseau d'eaux pluviales à Orly sur la commune déléguée d'Albens. Montant du devis : 3.540,00 € HT
- ✓ Décision n° 2016/102 : Vente de concession au cimetière d'Albens, emplacement n° L-011 (SAUNIER)
- ✓ Décision n° 2017/001 : Vente de concession au cimetière d'Albens, emplacement n° L012 (HERMITTE)
- ✓ Décision n° 2017/002 : Acceptation de la proposition de convention d'honoraires présentée par Maître KOVARIK-OVIZE de Grenoble (38) portant sur la requête en référé suspension sur le PC 073 010 16 C 1024. Montant de la proposition : 1.100,00 € HT additionné des frais de timbres de gestion

AFFAIRES RELEVANT DE L'ADMINISTRATION GENERALE

2017-01-002 - Précision sur l'ordre du jour du 23.01.2017

Vu l'ordre du jour établi pour la séance du Conseil Municipal du 23 janvier 2017,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- PREND Acte que les points 7 portant sur la désignation des conseillers syndicaux au SMIAC et 7bis portant sur la signature de la convention de mise à disposition de services avec Grand Lac sont retirés de l'ordre du jour

2017-01-003 : Commissions communales : réorganisation

Après un an de fonctionnement de la commune nouvelle d'Entrelacs, et pour tenir compte des préconisations du cabinet IDEO Consultant, Monsieur le Maire propose de revoir l'organisation des commissions communales.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- RECOMPOSE les commissions communales conformément au tableau annexé à la présente délibération

Détail des votes :

Pour : 56 Voix

Abstentions : 0 Voix

Contre : 0 Voix

Ne vote(nt) pas : 0 Voix

Monsieur Bernard MARIN informe de la mise en place du réseau extranet par Monsieur René LAMBERT où chaque élu, via un identifiant et mot de passe personnel, pourra consulter, voire commenter les interventions de chaque commission. Les agendas, ordre du jour, comptes rendus, toutes les informations seront donc postées sur ce réseau.

AFFAIRES RELEVANT DES FINANCES



- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire afin d'accomplir toutes les formalités nécessaires à ce dossier.

Détail des votes :

Pour : 56 Voix

Abstentions : 0 Voix

Contre : 0 Voix

Ne vote(nt) pas : 0 Voix

2017-01-006 : Création/modification de postes

Dans le cadre du dé transfert des compétences Petite Enfance, Enfance Jeunesse, Bibliothèque et Services techniques, et afin d'assurer la continuité de ces services, il convient de créer les postes listés dans le tableau joint à la présente délibération.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- DECIDE de créer, pour les besoins des services Petite-Enfance, Enfance-Jeunesse et Administratif, les postes dont les modalités de durée et de rémunération sont définies dans le tableau joint à la présente,
- DONNE à tout pouvoir Monsieur le Maire afin d'accomplir les formalités nécessaires à ce dossier.

Détail des votes :

Pour : 56 Voix

Abstentions : 0 Voix

Contre : 0 Voix

Ne vote(nt) pas : 0 Voix

AFFAIRE RELEVANT DES TRAVAUX

2017-01-007 : Convention avec l'ADMR pour l'intervention des services techniques à l'EPHAD d'Albens

Pour permettre de palier aux petits besoins d'entretien et de maintenance du bâtiment et espaces occupés par l'EPHAD, il est proposé de convenir par convention des modalités financières et des conditions d'interventions des services techniques dans cette enceinte.

La convention entrera en vigueur au jour de sa signature et sera renouvelable chaque année civile à défaut de volonté contraire manifestée par l'une ou l'autre des parties 1 mois avant soit avant le 1er décembre de chaque année.

La commune d'Entrelacs se réserve le droit de résilier la convention à tout moment, pour un motif d'intérêt général lié à l'organisation de ses services moyennant un préavis de 2 mois.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- AUTORISE Monsieur le Maire et/ou Jean-François BRAISSAND à signer la convention entre l'ADMR, gestionnaire de l'EPHAD et la Commune,
- DONNE pouvoirs à Monsieur le Maire et/ou Jean-François BRAISSAND pour accomplir toutes formalités nécessaires dans le cadre de cette convention.



2017-01-004 : Fixation d'un tarif d'occupation du domaine public : installation temporaire de modules démontables

Le Conseil Municipal est appelé à fixer des tarifs dans le cadre d'une occupation temporaire du domaine public par des modules ou éléments de chantier

Echafaudage sur pieds, tunnel ou encorbellement, benne, engin de levage, camion-toupie, enceinte de chantier, modules, palissade, dépôt de matériaux	
Jusqu'à 20 m ² (minimum perçu) / par semaine	60.00 €
M ² supplémentaire / par semaine	4.00 €

(*) une réduction de 50 % des tarifs sera appliquée lors de travaux de rénovation de façades pour les particuliers.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- FIXE les tarifs tels qu'indiqués ci-dessus à compter du 1^{er} février 2017,
- PRECISE qu'une réduction de 50 % des tarifs sera appliquée lors de travaux de rénovation de façades pour les particuliers,
- PRECISE que ces tarifs restent applicables pour les années suivantes sauf décision contraire du Conseil Municipal.

Détail des votes :

Pour : 56 Voix

Abstentions : 0 Voix

Contre : 0 Voix

Ne vote(nt) pas : 0 Voix

AFFAIRES RELEVANT DES RESSOURCES HUMAINES

2017-01-005 : Convention de disponibilité avec le SDIS pour fixer les conditions et modalités pour opération et formation d'un agent communal, sapeur-pompier volontaire

Afin que les agents de la commune d'Entrelacs, sapeurs-pompiers volontaires, puissent exercer leurs fonctions, une convention définissant les conditions et modalités de la disponibilité pour opération et formation, doit intervenir avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie.

Le sapeur-pompier volontaire a droit, pendant son temps de travail, à des autorisation d'absences pour les missions opérationnelles et les actions de formation dans les conditions fixées par l'article L723-12 du code de la sécurité intérieure.

Durant ces absences, le salaire de l'agent est maintenu et le SDIS verse à la commune une compensation financière correspondante.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de disponibilité à intervenir avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie concernant un ou plusieurs agents communaux, sapeurs-pompiers volontaires,
- RETIENT l'option 1 qui portent sur le versement d'une compensation financière par le SDIS,



Détail des votes :

Pour : 56 Voix

Abstentions : 0 Voix

Contre : 0 Voix

Ne vote(nt) pas : 0 Voix

AFFAIRES RELEVANT DE LA PETITE-ENFANCE – ENFANCE-JEUNESSE

2017-01-008 : Commission de fonctionnement du partenariat entre communes pour la politique Enfance-Jeunesse : Désignation de 3 représentants titulaires et 3 représentants suppléants

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2016-12-6 du 19 décembre 2016 portant sur la signature de la convention de partenariat entre les communes d'Entrelacs, La Biolle et Saint-Ours dans le cadre et précise qu'il convient de désigner 3 représentants titulaires et 3 représentants délégués pour siéger à la commission correspondante.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- DESIGNER
 - M. Christophe DERIPPE, Mme Françoise BAIZET-BOYRIES et M. Christian ANDRE comme délégués titulaires,
 - M. Mme Myriam FORRAT, Mme Séverine DEJEUX et Mme Aline BRETON comme déléguées suppléantes
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour accomplir toutes formalités nécessaires à ce dossier.

Détail des votes :

Pour : 56 Voix

Abstentions : 0 Voix

Contre : 0 Voix

Ne vote(nt) pas : 0 Voix

QUESTIONS DIVERSES

Madame Françoise BAIZET-BOYRIES fait un point sur le Conseil Municipal des Jeunes. Après le dépôt des candidatures dans les écoles et la préparation des affiches de propagande par les candidats, les élections ont lieu. En commençant par le groupe scolaire des Ires, où 3 élèves ont été désignés, elles se poursuivront dans les autres écoles. Le 27 mars prochain, les conseillers municipaux jeunes viendront se présenter devant le conseil municipal.

Monsieur Jean-François RINALDI demande un point sur l'avancement du dossier relatif à la nomination des voies. Monsieur Jean-François BRAISSAND répond que les contacts avec l'entreprise chargée de la fourniture et pose des plaques et poteaux sont suspendus et qu'une réflexion est en cours pour la suite à donner.

La séance est levée à 21h10.

Fait à ENTRELACS, le 26 janvier 2017

Secrétaire de séance,

Bernard MARIN
Maire,

